

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE SAINT-POIX

Séance du 17 septembre 2020

Nombre de membres en exercice :	11	Date de la convocation :	11 septembre 2020
Nombre de membres présents :	11	Date de l'affichage :	11 septembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. BEUCHER Clément, Maire.

Etaient présents : M. BEUCHER Clément, Maire, M. GÉGU Christel et M. LEMARIÉ Jean-Pierre, Adjoints, Mme RAUX Bernadette, M. HERIVEAU Ludovic, M. LEMERCIER Jérôme, M. CHALUMEAU Miguel, M. BATARD Franck, Mme BASTARD Virginie, M. LOINSARD Loïc et M. GARNIER Jérôme

Secrétaire de séance : M. LEMERCIER Jérôme

Informations sur les représentations extérieures

➤ **Délégués au Syndicat de Bassin versant de l'Oudon**

M. le Maire explique que la Communauté de Communes du Pays de Craon a transféré la compétence GEMAPI aux différents syndicats de bassins versants (Oudon, Seiche, Semnon) pour son territoire composé de 37 communes.

Afin de pouvoir désigner les représentants de la communauté de communes siégeant au syndicat de Bassin versant de l'Oudon (20 Titulaires et 20 Suppléants), chaque commune membre doit proposer le nom de deux élus (1 titulaire et 1 suppléant) pour participer à cette assemblée.

Sont ainsi désignés :

- ▶ Elu titulaire : Clément BEUCHER
- ▶ Elu suppléant : Christel GÉGU

➤ **Délégués au Syndicat de Bassin versant de la Seiche**

M. le Maire précise que la Commune devait également proposer avant le 28 août 2020 le nom de deux élus (1 titulaire et 1 suppléant) pour l'ensemble des communes de Cuillé, Méral, Gastines et St-Poix, pour participer à cette assemblée.

Sont ainsi désignés :

- ▶ Elu titulaire : Clément BEUCHER
- ▶ Elu suppléant : Christel GÉGU

➤ **Commission Communale des Impôts Directs**

M. le Maire explique que le 22 juillet 2020 le directeur départemental des finances publiques a désigné, pour la durée du mandat, les douze commissaires composant la CCID :

Commissaires titulaires

BENÂTRE Jean-Luc

BEASSE Daniel

FERRE Jean-Yves

FOURNIER Guy

LANGLAIS Hervé

ROSSIGNOL Béatrice

Commissaires suppléants

LEBRETON André

VENGEANT Robert

GEGU Christel

BATARD Franck

LOINSARD Loïc

BASTARD Virginie

➤ **Désignation d'un élu « référent sécurité routière »**

M. le Maire rappelle que la sécurité routière est l'un des enjeux nationaux de première importance. L'objectif majeur est de réduire le nombre de tués et blessés sur les routes. Pour cela la prévention est essentielle afin de faire prendre conscience aux usagers des risques de la route pour adapter des comportements apaisés. La Direction Départementale des Territoires de la Mayenne invite le Conseil Municipal à délibérer pour nommer un élu « référent sécurité routière » qui sera le relais local privilégié pour la diffusion des informations relative à sécurité routière de même qu'à sa prise en compte dans les différents champs de compétence de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE les « référents sécurité routière » comme suit :

1 référent titulaire	Jean-Pierre LEMARIÉ
1 référent suppléant	Franck BATARD

Comptes rendus des Commissions

➤ Communication

M. Jérôme GARNIER, vice-président, présente les différents points abordés lors de la réunion du 30 juillet dernier :

1/ Site internet St Poix

- Modifier la couleur de fond
- Epurer, aérer l'affichage, obtenir un style plus contemporain
- Renouveler les photos
- Ajouter une section ou 2 pour les aspects pratiques de la vie quotidienne :
 - Santé : médecins, pharmacie,
 - Déchetteries : horaire et lieux
 - Ramassage ordures ménagères, calendriers des jours passage (jaunes/marron)
 - Destructurations nuisibles : frelons, guêpes, ...
- Hébergements municipaux en location : photos, prix loyer, disponibilité
- Revoir les textes des différentes sections, reformuler, déplacer dans autres sections, ...
- Afficher le lien internet du site en lieu et place d'un descriptif (exemple piscine craon, Communauté de commune, CAF,
- Modifier ou conserver les titres des différentes sections
- Mise à jour du web site : trouver une organisation, réunion 1 fois par mois, trimestre

2/ Bulletin municipal

- Externaliser la mise en page, le graphisme, voir avec d'autres communes
- Programmer une nouvelle réunion (septembre)
- Sortir le bulletin pour le 15/01/2021

3/ Page Facebook

Création d'une page Facebook

4/ Conseil municipal

Pour tous les prochains conseils municipaux, ajouter à l'ordre du jour Site Web et page Facebook pour déterminer les informations à ajouter, supprimer,

➤ Bâtiments

Jean-Pierre LEMARIÉ, vice-président, présente les points abordés lors de la réunion du 27 août dernier :

1 – POINT SUR DOSSIERS EN COURS :

- Pignon du bâtiment de la mairie + toiture partie pignon : intervention prochaine de MENGUY CHARPENTE et du couvreur Antoine BENÂTRE
- Maison 13 rue du Cormier – travaux de rénovation salle de bain : en attente du retour des devis comparatifs
- École : remplacement du chauffe-eau pour 509,80 € TTC
- Maisons des 12 et 14 rue de l'Atlantique – trouver une solution pour supprimer l'humidité (trou d'eau – inspection caméra par un technicien de la Communauté de Communes)
- Toilette publique (dossier AD'AP) : travaux en interne au cours du mois de novembre
- Partie haute de la salle : peintures et abaissement des plafonds cuisine et bar, remplacement hotte cuisine : validation du budget :
 - Sarl BLOT : 10 308 € TTC : abaissement et isolation des plafonds, reprise des soubassements, réalisation d'un décaissé en placo au niveau des fenêtres (luminosité)
 - Entreprise ROUSSELET : 4 736 € TTC : lessivage, ponçage des peintures sauf la salle de réunions
 - LEROY MERLIN : 2 628 € TTC pour marchandises
 - Entreprise CHALUMEAU : 4 520 € TTC : fourniture et pose de radiateurs électriques, de luminaires LED et d'une hotte.

Soit un TOTAL de 22 912 € TTC – 3 440 € (DETR) – 1318 € (ASSURANCE)

= 17 434 € à la charge de la commune.

- Rénovation du sol en interne
- Économie peinture salle de réunions 1 494 € : une partie de cette somme pour remplacer les WC (en interne)
- Démolition du mur du local technique et de l'ancien bar (agrandir) et évacuation des gravats (en interne)
- Validation des devis auprès des artisans, sauf la peinture salle de réunions

2 – PROJETS :

1 - Maisons appartenant à la commune : demande de devis à BAT DEMOUSSAGE, réflexion sur possibilité de vendre l'une des 4 maisons dans le but d'investir dans la rénovation des 3 autres.

Prévoir une visite de la commission bâtiments chez nos locataires

2 - Signalétique sur bâtiment de l'école pour une meilleure visibilité, se renseigner sur les aménagements possibles auprès de la DDT

3 - Église : joints de pierres et végétation sur ouvrage : revoir le couvreur car nouvelles fuites, volet du clocher cassé, voir pour fermeture, coordonnées interlocuteur pour avoir des aides financières portant sur les bâtiments anciens.

4 - Rue de l'Atlantique : bâtiments bois – plan de destruction- arrêté de péril – réflexion sur aménagement global (lotissement - construction logements) - contacter les propriétaires.

5 - Maisons de particuliers inoccupées (environ 10 maisons) : contacter les propriétaires

➤ Voirie

Jean-Pierre LEMARIÉ, vice-président, reprend les grandes lignes de la réunion du 15 septembre dernier :

Les projets sont les suivants :

- Signalisation au sol : redessiner 5 passages piétons (voir avec la DDT)
- Trottoirs à réaménager : établir un état des lieux des trottoirs
- Regard d'eaux pluviales inefficace rue du Maine (revoir avec la CC)
- Aménagement voirie autour de l'église : enrobé sur le parking, parvis à valoriser
- Travailler sur un aménagement pour ralentir la vitesse près de l'école, des entrées et sorties du bourg
- Réhabiliter certains chemins pédestres : chemin du Corps de Garde vers le Pallouis, chemin derrière la Mascottière, chemin privé de l'étang avec droit de passage, chemin du ruisseau de Chanteil

➤ Aménagement paysager

M. Jérôme LEMERCIER, vice-président de la commission, présente le devis de Bertrand MARQUET relatif aux travaux de mini-pelle devant la salle des fêtes (partie haute) : arracher les arbustes, décompacter et niveler le terrain. Le devis s'élevant à 567,60 € TTC est validé. La commune recevra prochainement le devis des Pépinières HUCHET. L'ensemble du Conseil Municipal est d'accord pour déplacer la Colombe de la place Flandres Dunkerque.

Présentation et vote du budget photovoltaïque

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité le budget primitif 2020 comme suit :

- Exploitation :	4 445.00 €
- Investissement :	64 443.00 €

Contrat d'association 2020-2021

➤ Effectifs et répartition

M. Christel GÉGU, Adjoint, présente les effectifs de la rentrée 2020 :

69 élèves, répartis comme suit :

- 34 élèves de St-Poix
- 25 élèves de Laubrières
- 10 élèves extérieurs dont 4 avec convention (Fontaine-Couverte et Gastines)

➤ Forfait communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE, pour l'année scolaire 2020-2021, à 525 € par élève la participation de la commune de Saint-Poix au financement des dépenses de fonctionnement inscrites au contrat d'association (charges de personnel, chauffage, eau, électricité, téléphone, Internet, assurance, fournitures scolaires et sorties pédagogiques).

DIT que la participation sera effectuée en trois versements au cours des mois d'octobre/novembre,

janvier/février et avril/mai.

AUTORISE M. le Maire ou Mrs les Adjointes à signer la nouvelle convention de forfait communal et l'avenant à la convention de forfait communal.

Location précaire du terrain communal situé route de Laubrières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
DÉCIDE de renouveler le bail de location précaire à compter du 1^{er} novembre 2020 et jusqu'au 31 octobre 2021.

PRÉCISE que le prix de location annuelle est payable le 31 octobre à terme échu et révisable selon l'indice national des fermages.

DONNE TOUS POUVOIRS à M. le Maire pour la rédaction et la signature du bail de location.

Repas des Aînés 2020

M. Christel GÉGU, Adjoint, explique qu'en raison de la crise sanitaire liée au coronavirus, regrouper des personnes de + 65 ans, dites fragiles, dans la salle des fêtes, même en respectant les gestes barrière, est leur faire courir un risque inutile. En conséquence, en concertation avec le Maire et le Second Adjoint, il propose que le repas des aînés soit reporté au printemps 2021. Cette décision est validée par l'ensemble du Conseil.

Garderie périscolaire 2019-2020

M. le Maire précise que le service est assuré de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h45 à 18h30 le soir. Le coût appliqué aux familles est fixé à 0.50 € le quart d'heure.

M. le Maire présente le bilan de la garderie 2019-2020 :

- coût total (salaires et frais divers) : 5 332.57 €
- recettes versées par les familles : 2 893.50 €
- reste à charge des communes : 2 439.07 €

Répartition entre les 2 communes : Laubrières : 28.5/73 (952.24 €), St-Poix : 44.5/73 (1 486.83 €) déjà versé 1 200 €, reste dû : 286.83 €

Cantine municipale 2019-2020

M. le Maire présente le récapitulatif du nombre de repas servis et du nombre d'enfants ayant pris leur déjeuner à la cantine. La moyenne de 30 élèves par jour de cantine est faussée au cours des 4 derniers mois de l'année scolaire en raison de la crise sanitaire et du confinement (16 mars au 11 mai). Au cours des 6 premiers mois, une moyenne de 40 élèves par jour a pris ses repas à la cantine (identique à la moyenne annuelle 2018-2019). Depuis la rentrée, le nombre d'enfants à la cantine a légèrement diminué.

Point sur les dossiers en cours

M. Christel GÉGU, Adjoint, précise que toutes les locations de la salle des fêtes sont annulées jusqu'à la fin de l'année à l'exception de la Saint-Sylvestre.

Communauté de Communes du Pays de Craon (CCPC)

➤ Désignation d'un élu titulaire et d'un élu suppléant pour composer la CLECT

M. le Maire explique qu'il appartient aux communes membres de désigner un élu titulaire et un élu suppléant pour composer la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Sont ainsi désignés :

- ▶ Elu titulaire : Clément BEUCHER
- ▶ Elu suppléant : Christel GÉGU

➤ Commission Intercommunale des Impôts Directs

La CIID est composée de 20 commissaires (10 titulaires et 10 suppléants). La Commune de St-Poix devait proposer un nom de contribuable avant le 9 septembre dernier. M. le Maire a donné le sien.

➤ Compte rendu du conseil communautaire du 14 septembre

M. le Maire rappelle à chaque élu qu'il est destinataire des comptes rendus de la CCPC.

A l'ordre du jour notamment :

- Affaires générales : approbation du rapport d'activité 2019, guide des élus

- projets en cours :

- contournement de Cossé-le-Vivien
- zone artisanale des Platanes à Cossé
- agrandissement de l'hippodrome de Craon
- projet de territoire

-Premières réunions des commissions (finances, économie, culture, marchés...)

Budget Commune : décision modificative n°2020-2

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal l'urgence à procéder, dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, au mandatement de la dernière facture de l'entreprise BTEM (lot 1 : maçonnerie) afin de clore ce dossier. Il précise qu'en raison de l'insuffisance des crédits sur l'opération (- 1 238.53 €), il y a lieu de prendre une décision modificative.

Budget Commune : décision modificative n°2020-3

M. le Maire signale que suite à la création du nouveau budget photovoltaïque, l'ensemble des écritures comptables (en dépenses et recettes) réalisées au budget communal en lien avec le photovoltaïque ont été transférées sur le nouveau budget. M. le Maire précise que la section d'investissement du budget photovoltaïque a été équilibrée en recourant à une avance communale à hauteur de 48 469.91 €. Il y a lieu d'inscrire cette dépense au budget prévisionnel de la Commune à l'article 27638 (autre immobilisation financière) pour la valeur arrondie de 48 500 €.

Pour combler l'insuffisance des crédits ainsi créée, il y a lieu de procéder à l'annulation des mandats réalisés en 2017 et 2019 en lien avec le photovoltaïque pour un montant estimé à 62 798 €. Ces annulations vont constituer une recette sur le budget communal lui permettant d'abonder le budget photovoltaïque.

Questions diverses :

Mayenne Fibre

M. Jean-Pierre LEMARIÉ, vice-président de la commission Bâtiments, présente succinctement le diaporama de la réunion d'information organisée le 22 juillet dernier :

- un projet unique :

- 100% du Département de la Mayenne fibré sur 4 ans
- pas d'investissement demandé aux mairies
- ORANGE est maître d'œuvre du projet, CIRCET intervient sur la commune
- déploiement réalisé par le Fournisseur d'accès à Internet (Free, Orange, SFR,...)
- points de branchement aériens, en chambre ou en façade d'immeuble (8 rue de l'Atlantique)

- déploiement :

- suivi de l'avancement de la commercialisation disponible depuis le site de Mayenne fibre
- <https://www.mayenne-fibre.fr/carte-aero.php>
- élagage
- contacts

Ecole : manifestation « nettoyons la nature »

M. le Maire précise que l'opération aura lieu le 25 septembre 2020 de 9h15 à 10h15 à St-Poix pour les CE/CM et de 9h30 à 10h30 à Laubrières pour les maternelles et les CP.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H55.